



Privatisation de la Poste : le grand bluff !

- **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« Il est nécessaire d'envisager une nouvelle forme juridique de l'entreprise car le statut actuel limite considérablement les possibilités d'acquisition et d'alliance dans tous nos autres métiers ».

La réalité des faits

La Poste, forte de ses 102 filiales, a acheté Exapaq pour 430 millions d'euros, Orsid pour 19 millions d'euros, vendu Europe Airpost pour 45 millions d'euros, créé le réseau DPD en Allemagne, mis sur pied un partenariat avec la SNCF pour le transport du courrier sur les lignes TGV (Fret GV), pris pied en Espagne avec Seur, en Grèce avec Interatika, en Turquie avec Yurtici Cargo, au Royaume-Uni avec Parceline, en Afrique du Sud avec Laser, en Europe de l'Est, en Inde. Elle vient de prendre position sur le marché du portage de presse et de bâtir une tête de pont DPD en Chine ! Elle a multiplié les partenariats financiers : Société Générale, Matmut, Crédit Municipal de Paris. Des accords de transport aérien ont été noués avec Air France/KLM, Sodexi, Aramex et même TNT. Par sa politique de rachat, ses échanges capitalistiques et ses différents partenariats, La Poste est présente en Océanie, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis, en Afrique et naturellement en Europe. D'autres projets sont à l'étude, notamment dans les pays émergents. Alors ?

- **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« Pour assurer l'unité de l'entreprise, il faut ouvrir le capital ».

La réalité des faits

Au début des années 2000, la Poste a mis en place les « métiers » (Courrier, Colis, Services Financiers) qui, aujourd'hui, installés dans leur pré carré, développent leur propre stratégie, établissent leurs règles de gestion, et déterminent, pour l'essentiel, une politique RH « maison ». La privatisation va donc, au contraire, accélérer la désunion. La Banque Postale se rapproche de plus en plus de la Société Générale. A quand la fusion-acquisition ? Lorsque le capital aura été ouvert ? Et après, une nouvelle S.A ? Et combien de suppressions d'emplois ?

- **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« La concurrence arrive en 2011 pour l'ensemble des activités du Groupe ».

La réalité des faits

Aujourd'hui, hormis les envois de moins de 50 g, toutes les prestations de La Poste sont déjà en

concurrence. Il en va de même pour les services financiers : les chèques postaux n'ont jamais fait l'objet d'un monopole et le livret A est désormais banalisé. Pourquoi donc changer de statut alors que l'entreprise publique fait face à la situation, et ce malgré les handicaps liés au désengagement financier de l'Etat ? La Poste publique tire toujours son épingle du jeu (CA de l'Express : + 8% ; CA du Colis : + 7,4% ; Produit Net Bancaire : + 5% ; seul le courrier est en baisse, mais les postes allemande et néerlandaise, porte-drapeau de la privatisation, subissent le même phénomène, dû au contexte économique.

- **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« Seules les Postes luxembourgeoise et française n'ont pas encore le statut de Société Anonyme ».

La réalité des faits

Le résultat de nos voisins n'est pas si reluisant qu'on le dit. En 1989, la poste allemande s'est séparée de ses services financiers. Face à la baisse spectaculaire de la fréquentation de ses bureaux, elle a fait machine arrière. La Deutsche Post a dû monnayer 2,3 milliards d'euros le rachat de sa propre fille, la Postbank. Mais la leçon n'a pas suffi : la Postbank va être de nouveau vendue ! Certes, la maison mère et l'Etat vont toucher un gros chèque mais pour les usagers le prix réel est douloureux : les 850 plus grands bureaux sont devenus des agences bancaires. Les autres ont été transformés en papeterie. Pour les opérations postales, il suffit de s'adresser aux supérettes. Contrairement à une idée reçue, l'essor initial de la Deutsche Post n'est pas dû à son entrée en bourse : sa cotation est médiocre. Non, les acquisitions tous azimuts du géant d'Outre-Rhin sont le fruit du trésor de guerre accumulé à l'époque du monopole grâce à un prix du timbre le plus élevé d'Europe ! On pourrait multiplier les exemples pour d'autres pays. La poste belge appartient-elle encore aux Belges ? L'opérateur postal hollandais, lui, vient de se débarrasser de sa filiale messagerie express. Quant au fameux modèle suédois, il est surtout celui du « moins un tiers » : un tiers d'emplois en moins, un tiers des bureaux fermés ! On le voit : s'aligner sur les autres n'est pas un gage de vérité et de réussite. Le bon élève n'est pas forcément celui qui copie !

- **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« Le niveau des capitaux propres est trop faible (3,3 milliards) et l'endettement (6,2 milliards) trop élevé ».

La réalité des faits

La Poste a été contrainte de signer un chèque à l'Etat de 2 milliards d'euros et de s'endetter à hauteur de 1,8 milliard à titre de « compensation » pour le financement des retraites des fonctionnaires. Il se trouve que cette somme de 2 milliards d'euros correspond, sur la base d'une valorisation de l'entreprise publique à 10 milliards d'euros et d'une ouverture du capital à 20%, à la levée de fonds attendue par une mise en bourse. Comme par hasard...

Faut-il rappeler aussi que le coût des quatre missions de service public - accessibilité bancaire, service universel, transport/distribution de la presse et aménagement du territoire - pèse entre 800 millions et 1 milliard d'euros sur les comptes de La Poste. N'oublions pas non plus que l'entreprise publique a versé à l'Etat un dividende de 141 millions au titre de l'année 2007 !

En fait, le changement de statut résulterait du désengagement de l'Etat et des coups de boutoir de Bruxelles pour qui le marché ouvert constitue la panacée. Il s'agit donc d'une question politique et pas seulement financière.

➤ **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« *L'Etat restera majoritaire* ».

La réalité des faits

La même promesse avait été faite pour France Télécom, et plus récemment pour Gaz de France. Il est faux d'affirmer qu'une société anonyme contrôlée par l'Etat serait libre d'agir à sa guise. Un Etat majoritaire, même dans une société anonyme, subirait toujours les foudres de

Bruxelles à chaque fois qu'il investirait un centime dans La Poste : abus de position dominante !

➤ **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« *Les garanties des personnels seront préservées* ».

La réalité des faits

Parlez en aux télécommunicants : avancements de carrière limités, suppressions massives d'emplois, reconversions professionnelles incessantes, mobilités forcées parfois très éloignées du lieu de résidence, taux de suicides très important ...). Et n'oublions pas la nouvelle loi concernant la mobilité des fonctionnaires que FO, seule, avait dénoncé (les autres syndicats, principalement la CGT et la CFDT, nous accusant de crier aux loups). Celle-ci permet la mise en disponibilité **d'office** en cas de suppression de poste.

➤ **Le président de la Poste : Jean-Paul BAILLY**
« *Si le capital est ouvert, cela profitera aux postiers* ».

La réalité des faits

Au printemps 2008, chaque agent a royalement perçu un intéressement de 93 euros ! A la déception s'est ajoutée l'amertume. En effet, l'intéressement accordé au personnel du siège de La Banque Postale s'est élevé à 2800 euros. Et on nous parle d'unité et de complémentarité ! Le postier rentier, ce n'est pas pour demain, d'autant que les entreprises postales introduites en bourse se traînent dans le bas de la fourchette des cotations : 17 euros l'action pour la performante Deutsche Post !

Monsieur le président de la Poste, n'essayez plus de nous bluffer !

La privatisation de la Poste est dangereuse !

- **dangereuse pour le service public postal !**

Prétendre que des actionnaires accepteraient de rogner sur leurs dividendes pour financer le service public est une hypocrisie !

- **dangereuse pour les salariés !**

Comme partout ailleurs à chaque fois qu'une entreprise est privatisée, les salariés subiront les suppressions massives d'emplois, les mobilités forcées, l'exacerbation des pressions, la perte de garanties essentielles, et une intense précarisation de l'emploi restant.

L'heure est à la mobilisation ! 300 000 postiers, ça peut compter !

Cà dépend de nous. FO a déjà pris l'initiative d'une 1^{ère} intersyndicale avant l'été. Tenons nous prêts ! En complément, FO toujours, vient de prendre une toute nouvelle initiative : se servant de l'art.11 révisé de la constitution, FO appelle à la création d'un comité national pour l'organisation d'un référendum sur le service public postal. Objectif : motiver une proposition de loi de maintien du service public postal soutenue par 1/10 du corps électoral, et portée par 1/5 des parlementaires.

Le débat public sur l'avenir de la Poste, c'est l'affaire de tous ! La privatisation de la Poste : ni fatalité, ni nécessité !